

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. L'activité de certains établissements s'en trouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.

**I. OBJECTIFS :**

- Apporter un appui aux collectivités dans la gestion de cette période de crise sur une thématique spécifique et notamment pour les activités qui continueront à être assurées.
- Accompagner les collectivités sur la prévention des risques liés à ces activités et plus précisément le secours aux autres agents potentiellement contaminants
- Fournir des conseils pour la réalisation de cette activité en période d'épidémie de Covid-19.

II. MISSIONS CONCERNÉES ET PRÉCONISATIONS :

- Application des gestes de premiers secours au travail

Recommandations :

L'ensemble des agents, considérés comme « personnes vulnérables » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

En milieu de travail, face à une personne présentant des symptômes évocateurs d'infection respiratoire par le Coronavirus: toux et/ou essoufflement au repos

➔ Adopter le comportement adapté : se protéger soi, isoler la victime, prendre en charge la victime

Points de vigilance :

- Limiter le temps d'exposition
- Garder la distance minimale de 1 mètre
- Se protéger avec un masque chirurgical type R et EPI

Ainsi, face à une victime et dans ce contexte épidémique :

- le Sauveteur secouriste du travail (SST) respectera les consignes de secours applicables dans la collectivité ;
- le SST portera les gants et si possible un masque chirurgical de type R mis à disposition par son employeur ;
- si la victime consciente présente un malaise avec sensation de fièvre ou/et des signes respiratoires (toux...), et si la collectivité en dispose, le SST lui demandera de s'équiper d'un masque chirurgical ;
- les gestes de secours sont inchangés et notamment le contrôle de la ventilation chez une victime inconsciente.
- dans tous les cas, le SST et les témoins devront veiller à bien se laver les mains après l'intervention (et également après le retrait des gants)

Pour Intervenir :

- Se protéger soi-même
- Se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique avant de porter un masque chirurgical type R
- Porter des gants et des lunettes de protection et si possible une sur-blouse à usage unique

- Demander à la victime de se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique et de s'équiper d'un masque chirurgical
- Essayer de garder la distance de sécurité d'un mètre et expliquer la raison de cette distance afin que la personne garde son calme, ne pas se mettre face à la victime pour porter secours, observer et questionner
- Isoler la victime des autres personnes
- Installer la victime en position assise ou demi-assise ceci afin de permettre une meilleure respiration
- Retirer tout lien pouvant gêner la respiration : ceinture, foulard, bouton, etc.
- Examen de la victime, complété si possible d'un contrôle de sa température

La victime a des symptômes (toux, fièvre)

Elle tousse et/ou a de la fièvre

Elle tousse et a de la fièvre. A du mal à respirer et/ou fait un malaise

- Elle porte un masque
- Elle appelle un médecin
- Elle reste à son domicile et s'isole

Examen de la victime

Le SST fera attention aux signes spécifiques liés au coronavirus :

- Une respiration rapide, essouffement au repos
- Coloration bleutée des lèvres, des ongles
- Présence de sueurs, pâleur
- Difficultés à parler, à marcher
- Perturbation de la fonction nerveuse : somnolence, désorientation, agitation, convulsion

Le SST devra questionner la victime pour savoir si celle-ci est une personne « fragile » vis-à-vis du coronavirus

Le SST appelle le 15

Si la victime est inconsciente et ne respire pas, elle est en arrêt cardiaque. Au vu du contexte :

- Ne pas réaliser d'insufflation,
- Basculer la tête vers l'arrière,
- Débuter la réanimation cardio pulmonaire immédiatement jusqu'à l'arrivée du défibrillateur et des secours

Après l'intervention

- Le SST retire sa sur-blouse à l'envers puis ses gants sur l'envers, se lave les mains, retire ses lunettes et son masque, se lave les mains. (lavage des mains à l'eau et au savon ou friction des mains avec une solution hydroalcoolique)
- Le SST informe l'employeur et le médecin de prévention de son intervention. Coordonnées du service de médecine préventive
- Le SST donne des conseils à l'employeur sur la nécessité d'interdire l'accès aux locaux avant leur nettoyage spécifique

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le médecin du Service de Médecine Préventive et le conseiller en Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Somme au ☎ : 03 22 80 43 75